



SADROC



Novembre 2023
Bulletin municipal
www.sadroc.fr





INFORMATIONS PRATIQUES

Sommaire

- Informations pratiques
- Numéros utiles
- Le mot du Maire
- Etat civil
- Vie municipale
- Bien vivre ensemble
- Achats et travaux
- Ecole
- Services à la personne
- Associations
- De tout un peu
- La vie de la commune en images



MAIRIE

Tél : 05.55.84.51.90

Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h-12h & 14h-17h
Mardi : 08h-12h & 14h-18h
Mercredi : 14h30-16h
Jeudi : 08h-12h & 14h-18h
Vendredi : 14h-18h
Samedi : 10h-12h

POSTE

Tél : 05.55.84.51.34

Lundi au vendredi : 09h-11h30
Samedi : 10h-11h30

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture

Samedi : 10h-12h hors jours fériés

Photos de couverture : caisses à savon, jeux inter-lieuxdits, commémoration à la stèle du Malpas, notre arbre remarquable, le Cluedo

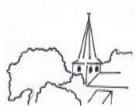
NUMEROS UTILES

Instance	Téléphone
Pompiers	18 ou 112
SMUR	15
Gendarmerie	17
Assistante sociale Mme FAURE En mairie sur rendez- vous le 1er mardi du mois	05 19 07 81 32
Mairie	05 55 84 51 90
Agence postale	05 55 84 51 34
Ecole Sadroc	05 55 84 51 87
Ecole St Bonnet	05 55 98 48 32
Ecole St Pardoux	05 55 84 50 01
Collège Allassac	05 55 84 46 00
CLSH St Bonnet	05 55 98 16 74

Instance	Téléphone
Syndicat des eaux Urgences	05 55 84 55 99 06 07 90 97 75
Syndicat d'électrification	05 55 20 89 51
Dépannage assainissement (Agglo)	05 55 84 24 40
Dépannage Enedis	09 72 67 50 19
Routes CD19	05 19 31 19 19
Agglo de Brive Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h	05 55 74 10 00
Déchèterie du Gaucher	06 15 34 06 73
Pays d'Art et d'Histoire	05 55 84 95 66
SIRTOM Brive	05 55 17 65 10
Office du tourisme Brive	05 55 24 08 80
Instance d'autonomie Allassac	05 55 85 73 79

Ce bulletin a été réalisé par : Corinne Péjoine, Ginette Verlhac, Sylvie Cramier, Véronique Mounier, Jacques Labrousse, Eric Rouquier, Eliette Vignal

Directeur de la publication : Stéphane Bruxelles



MOT DU MAIRE



Chères Sadrocoises, chers Sadrocois,

Ce bulletin de novembre marque la fin d'un été encore bien sec, mais aussi l'approche des festivités de fin d'année. Cette année 2023 aura, encore une fois, été riche pour votre commune et ce bulletin en est l'illustration.

Depuis celui d'avril, vos élus ont avancé sur de nombreux dossiers. Le local technique est désormais terminé, les travaux de voirie se sont déroulés dans de bonnes conditions climatiques, les travaux d'enfouissement au lotissement les Vergnes sont quasi terminés. Nous allons lancer, avant la fin de l'année, les travaux du logement ouest au-dessus de l'école. D'autres projets sont en cours de réflexion. Le Compte Financier Unique s'annonce favorable et fait suite à une gestion quotidienne très pragmatique. Notre autofinancement nous permet de concrétiser nos projets sans avoir recours à l'endettement. C'est un vrai défi quotidien que d'aller chercher toutes les subventions possibles pour être accompagnés.

Cette période aura également été animée par vos associations toujours très dynamiques et qui sont les garantes de la convivialité et du partage sur notre territoire. Elles savent faire preuve d'imagination et de nouveautés, je félicite ici leur travail au quotidien et leur présence à nos côtés.

La rentrée scolaire, temps fort de l'année, s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Un renouvellement a eu lieu au niveau du personnel. Un nouveau tableau interactif a été installé. Notre école vit bien, dans toutes ses composantes, les enfants y sont nombreux et c'est tant mieux. Elle reste le poumon central de notre commune et vos élus s'y impliquent grandement afin d'y garantir le bien-être des élèves et des personnels.

Malheureusement, ces dernières semaines, les événements nationaux, tant au niveau des émeutes que des attentats, nous rappellent que notre vivre ensemble est un bien précieux. L'école de la République est un des piliers de notre nation, un sanctuaire. La sécurité est également l'affaire de tous et nous resterons vigilants dans notre quotidien pour préserver notre quiétude.

Notre commune reste dynamique et toujours très attractive également sur son territoire. Les travaux du Plan Local d'Urbanisme, votés en juillet, sont désormais lancés en concertation avec les services de la Direction Départementale des Territoires avec lesquels la commune a conventionné. Un cabinet d'étude sera désigné suite à l'appel d'offres et les premières réunions et commissions se dérouleront en suivant. C'est un travail conséquent qui attend là vos élus, ils sauront se montrer responsables.

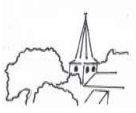
Pour finir cette année 2023, nous renouons également avec le repas des anciens, que le conseil municipal a souhaité relancer. Ce dernier se déroulera le samedi 2 décembre à midi au foyer communal. Cette journée sera un moment important pour la commune puisque se tiendront également un marché de Noël et une lecture contée en présence d'auteurs qui dédicaceront leurs œuvres à destination des plus jeunes. L'occasion de réunir toutes les générations en un même lieu de la commune à un moment important pour toutes et tous.

Je tiens à saluer la présence et le travail des adjoints et de tous les conseillers municipaux. De nombreuses réunions se sont encore déroulées ces dernières semaines et leur implication nous permet d'avancer avec l'apport de compétences partagées. Je salue également le travail de vos agents municipaux qui vous rendent un service de qualité. C'est bien l'implication et la motivation quotidiennes de chacun qui permettent le fonctionnement pour tous.

Pour conclure, je vous souhaite sincèrement et chaleureusement, à toutes et tous, de très belles fêtes de fin d'année et de bien profiter de vos proches.

Très cordialement.

Stéphane Bruxelles



ETAT CIVIL

Naissances :

Nous présentons nos félicitations aux jeunes parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux-nés.



Le 11 avril 2023 : *Cassandra GIRAUD* de Sylvain GIRAUD et Elodie PEYRE, 14 route de Chantegril

Le 08 mai 2023 : *Madeline, Harmonie GLOMOT* de Aurélien GLOMOT et Charline ROLLIN, 7 impasse du Bois Lachaux

Le 01 août 2023 : *Camille RIBEIRO DA SILVA* de Paul-Albert RIBEIRO DA SILVA et Edith DEGOUVE de NUNCQUES, 5 route de la Borie

Le 02 août 2023 : *Elias, Tiago FERREIRA MESHOUB* de Christopher FERREIRA - - GONCALVES et Kari-ma MESHOUB, 15 route de la Gane

Mariages :

Nous présentons nos félicitations aux jeunes mariés avec tous nos vœux de bonheur.



Le 13 mai 2023 : François, Benoît, Pascal MORINI et Laura Silvia ALBERIO, 4 chemin de Tillot

Le 17 juin 2023 : Lilian VILYRAS et Marjorie CAMINADE, 12 route de la Maleyrie

Le 16 septembre 2023 : Eddy, Olivier, Raymond VILAIN et Marie RINALDI, 20 route de Mons

Le 14 octobre 2023 : Christopher FERREIRA - - GONCALVES et Karima MESHOUB, 15 route de la Gane

Décès :

Nous présentons nos sincères condoléances et sentiments de sympathie aux familles éprouvées.

Le 11 mai 2023 : Odette SOULIER veuve LARTIGUE, domiciliée 14 route de Sainte-Féréole, 96 ans

Le 06 août 2023 : Johannes, Petrus, Josephus BARTELS, domicilié 3 e Haagstraat, Helmond (PAYS BAS), 56 ans



VIE MUNICIPALE

La commune fièrement représentée au Festival de l'élevage de Brive et au Comice Cantonal de Ste Féréole

Notre commune est une terre d'agriculture où plusieurs exploitations agricoles élèvent et produisent notamment des bovins et quelques ovins. Ces viandes de qualité mettent en avant les compétences de nos éleveurs. Il faut savoir que ces cinq dernières années, la Corrèze a perdu 15,7 % de ses exploitations bovines. La reprise des fermes est donc un enjeu crucial pour l'avenir de notre territoire et l'entretien du patrimoine agricole.



Lors du comice cantonal de Ste Féréole, le samedi 12 août, tout comme lors du Festival de l'élevage à Brive les 26 et 27 août, plusieurs Gaec et exploitants agricoles de la commune se sont vu décerner de nombreux prix, gage de la qualité de leur travail et des animaux présentés, ainsi que du dynamisme de leurs exploitations. Le prochain comice cantonal de Donzenac se déroulera l'été prochain sur la Commune de Sadroc.



VIE MUNICIPALE

Nuisances sonores Autoroute A20

Des riverains de l'autoroute ont saisi Monsieur le Maire quant aux nuisances sonores pouvant être perçues en bordure d'A20. Ce dernier a saisi en retour les services de la Direction Interdépartementale des Routes, gestionnaire de l'autoroute, ainsi que Monsieur le Préfet de la Corrèze. Par courrier retour en date du 11 août 2023, M. le Préfet rappelle que les pouvoirs publics ont pris en compte la problématique de bruit des infrastructures de transports terrestres dans le cadre de la réglementation française via le code de l'environnement. Le classement sonore des voies, pris par arrêté préfectoral le 27 juillet 2015, a permis de classer les infrastructures de transports terrestres selon leur niveau d'émission sonore, niveau qui varie sur une échelle de 1 à 5. Les zones impactées ont fait l'objet d'études afin de déterminer les bâtiments sensibles classés points noirs du bruit (PNB). Aucun bâtiment sur la commune n'est classé PNB. Cette analyse reste une approche réglementaire du bruit mais ne présume en rien de la nuisance ressentie par les riverains. Ce classement sonore doit être révisé tous les cinq ans en tenant compte de l'évolution du trafic. Il permet d'établir une zone autour des infrastructures routières où toute nouvelle construction doit prendre en compte ces nuisances. Cette contrainte sera donc de fait intégrée au prochain Plan Local d'Urbanisme de la commune. Pour finir, les services de la Direction Départementale des Territoires sont actuellement mobilisés sur la production du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document fera l'objet d'une consultation publique début 2024. La commune sera alors informée de tous les éléments nouveaux à prendre en compte.



Plan Local d'Urbanisme

Les travaux concernant la modification du document d'urbanisme de la commune sont lancés. Par délibération en date du 10 juillet 2023, le conseil municipal a voté à l'unanimité de ses membres présents, l'élaboration d'un PLU. Pour rappel, notre dernier document d'urbanisme date de 2003 et nous devons le réviser dans le cadre de la loi climat résilience avant 2027. D'ores et déjà, la commune a conventionné avec les services de la DDT afin d'établir le cahier des charges qui sera soumis à consultation pendant un mois, par appel d'offres, pour le choix d'un bureau d'études. L'analyse des offres se fera avec les services de la DDT et le lauréat sera mandaté. Seront mis à disposition des administrés les documents d'étude et d'élaboration du dossier d'arrêt du projet du plan local d'urbanisme. Des réunions et débats publics se tiendront et des publications régulières auront lieu dans le bulletin municipal. La première commission de travail s'est réunie le 11 octobre dernier afin de travailler sur le cahier des charges.



Nouveau personnel communal à la Cantine

Madame Marie Vilain a pris ses fonctions à l'école de Sadroc comme Adjointe d'Animation au 1^{er} septembre. Elle assure le service de restauration de la pause méridienne et l'entretien des quatre classes de l'école. Bienvenue à elle dans ses nouvelles fonctions.



Suppléance de personnel

Suite à l'arrêt de travail prolongé d'un de nos agents municipaux, Jean-François Verlhac a assuré la suppléance comme Agent Technique, durant tout l'été à temps plein et à la rentrée à mi-temps. Nous le remercions vivement pour avoir répondu favorablement à ce besoin.





VIE MUNICIPALE

Vidange de l'étang des Faures

La vidange de l'étang des Faures était programmée le samedi 21 octobre dernier avec la présence d'une entreprise de pisciculture qui avait pour tâche de calibrer, peser et assurer la vente du poisson. L'ensemble des autorisations préfectorales étaient réunies pour réaliser cette action. Malheureusement, l'arrêté préfectoral du 15 septembre nous a interdit la vidange de l'étang en cette période de sécheresse. Nous y procéderons donc l'année prochaine.



Entretien des chemins communaux



Cet été, les agents techniques de la commune et plusieurs élus du conseil municipal ont procédé à l'entretien des chemins ruraux suite aux fortes pousses de la végétation cette année. Un tracteur débroussaillier a été loué pour l'occasion afin de faciliter le travail. Les secteurs de La Guillaumie, Le Lac, Villeneuve, La Besse, La Rue, La Rebeyrotte, La Maleyrie, Le Peuch, Les Pougues, Tillot ont été parcourus. N'hésitez pas à les emprunter ! Les travaux d'éparage de fin de saison sont terminés à ce jour. L'ensemble des chemins ruraux et de la voirie communale sont nettoyés pour la saison hivernale.

Moustique tigre

Depuis 2017, la Corrèze est classée en département colonisé par la présence du moustique tigre. Aujourd'hui, 17 communes de Corrèze sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre, dont des communes voisines de la nôtre. A ce titre, l'ARS en charge du contrôle et de la surveillance de la prolifération de cette espèce a déployé des pièges pondoirs sur trois zones de la commune. Les résultats nous seront communiqués en cas de présence du moustique tigre.



Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque s'agrandit en accueillant Mme Karine MESLAGE. A présent, 10 bénévoles assurent les permanences du samedi. Nous avons également repris les permanences pour les élèves de l'école de Sadroc : un vendredi toutes les 3 semaines les élèves viennent avec leur professeur choisir un livre à lire chez eux.



Au mois de juin nous avons remis aux élèves de CM2 partant au collège, des marque-pages brodés à leur prénom et un livre offert par l'Inspection d'Académie de la Corrèze. Ils ont ainsi un souvenir de notre bibliothèque. Un rayon plus spécialement dédié aux adolescents a été créé et nous étudions la possibilité d'un abonnement de livres d'enfants.

Un achat de livres est prévu fin novembre.



Les lectures contées d'Aurore ont toujours autant de succès avec une moyenne de 15 enfants. La prochaine aura lieu le samedi 2 décembre après-midi lors du marché de Noël. Elle se tiendra dans la bibliothèque en présence de Didier JEAN et ZAD des éditions UTOPIQUE. Elle sera suivie d'un petit goûter.

Il n'y aura pas de permanence le samedi 11 novembre.

Nous remercions chaleureusement une de nos lectrices, Marion Brousse, pour les aquarelles marque-pages qu'elle a peintes pour nos bénévoles.



Suite à un tri, des livres gratuits sont disponibles sur l'étagère de la fenêtre, n'hésitez pas à vous servir !!



BIEN VIVRE ENSEMBLE

La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont certaines sont imposées par la réglementation et beaucoup sont dictées par le bon sens et un civisme élémentaire : respect des autres, respect des espaces publics et privés... La qualité de vie dans notre village dépend de la bonne volonté de tous !

Brûlage des déchets verts :

Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit. Aucune dérogation n'est possible.

Par courrier du 23 février 2015, le préfet de la Corrèze a souhaité s'adresser aux maires et aux présidents d'établissements publics chargés de la gestion des déchets ménagers pour faire le point sur l'arrêté d'interdiction de brûlage des déchets verts pour les particuliers.

Une brochure explicative est disponible en mairie ou sur le site de la commune, elle donne toutes les informations nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.



Bruits de voisinage : Arrêté préfectoral du 24 novembre 1999

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils à moteurs ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Cet arrêté précise la réglementation dans de nombreux domaines (lieux publics, activités professionnelles, activités industrielles, artisanales et commerciales, activités agricoles, activités sportives et de loisirs). Il est également disponible sur le site de la mairie.

Divagation des animaux :

La divagation des animaux, quels qu'ils soient, est interdite. Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci. Les propriétaires doivent donc y veiller et restent responsables de leurs animaux. La commune vient de renouveler sa convention avec la fourrière de Brive.

Entretien des haies :

Il est possible de faire pousser librement dans son jardin des arbres, des arbustes et des haies. Toutefois, si ces plantations se situent à proximité d'un voisin, des distances sont à respecter.

Deux cas sont à distinguer :

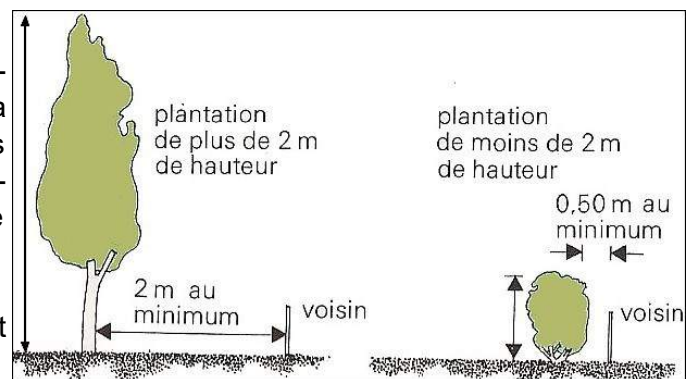
Les haies mitoyennes :

Par principe, une haie mitoyenne qui marque la séparation entre deux maisons appartient aux deux voisins. La responsabilité de son entretien repose donc sur les deux parties. Pour prévenir tout conflit ou incompréhension, il est recommandé de se mettre d'accord avec le voisin avant de commencer à tailler la haie.

Les haies non mitoyennes :

Le propriétaire du terrain sur lequel elle se trouve est responsable de son entretien et de sa taille régulière.

A cet égard, il doit respecter certaines obligations. Toute plantation d'une hauteur de deux mètres ou plus doit ainsi se situer à au moins deux mètres de la limite séparant les deux propriétés. Les haies et arbustes d'une hauteur de moins de deux mètres peuvent quant à eux être plantés jusqu'à 50 centimètres de cette limite.





ACHATS ET TRAVAUX

En section de fonctionnement

- ♦ Vérification générale des installations communales : défibrillateurs, installations électriques, extincteurs, aires de jeux
- ♦ Réfection de la chaussée en enrobé à froid
- ♦ Pose de divers panneaux de voirie : entretien des panneaux vieillissants, miroir de circulation, remplacement de panneaux de lieu-dit volés
- ♦ Pose de plusieurs panneaux d'adressage
- ♦ Réparation du tracteur communal
- ♦ Achat de matériaux pour l'entretien des chemins ruraux
- ♦ Achat de filets pour le stade
- ♦ Changement du matériel d'entretien : aspirateur

En section d'investissement

- ♦ Travaux d'entretien du mur de l'école : 2 350,00 € HT - SARL DIAS FREDERIC
- ♦ Changement des patères de l'école : 562,25 € HT - Manutan
- ♦ Travaux de mise aux normes électriques : 732,00 € HT - ELEC19
- ♦ Travaux d'entretien de la toiture de l'école : 3 192,00 € HT - Couverture Zinguerie Gilles Villeneuve
- ♦ Changement de la carte électronique de la chaudière de l'école : 1 002,00 € HT - Frédéric Bourdet
- ♦ Armoire ignifugée Mairie pour les documents de l'état civil : 2 760,00 € HT - Fabrègue
- ♦ Achat de matériel pour équipement du local technique : 2 241,94 € HT - MOS et ADEQUAT

Achat d'un nouveau TBI pour l'école

Un Tableau Blanc Interactif a été acquis auprès de la société Techni Média Informatique pour 3 710,00 € HT. Pour cet investissement nous avons reçu les subventions DETR de 1 855,00 € (40%) et CD19 de 1 000,00 € (27%). 855 € HT restent à charge pour la commune.



Enfouissement des réseaux Fibre / Enedis et dépose du réseau cuivre Orange au lotissement les Vergnes avec rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal a voté la réalisation de ces travaux au vu des conditions financières très intéressantes de participation de la FDEE19 et de l'entreprise Orange. L'opération permet également la réfection des trottoirs du lotissement suite aux travaux réalisés.

L'enfouissement du réseau électrique est pris en charge à 100% par la FDEE19 et l'enfouissement du réseau fibre et la dépose du réseau téléphonique pour un montant de 15 760,46 € TTC (50% du montant total TTC des travaux). La pose du réseau éclairage public en conformité et continuité avec le réseau existant dans le bourg est, quant à lui, subventionné pour un montant de 19 181,53 € (50% du montant HT des travaux), le reste étant pris en charge par notre syndicat d'électrification ainsi que la TVA.

A noter que tous les luminaires déposés sont conservés par la commune.



ACHATS ET TRAVAUX

Travaux de voirie 2023

Suite au travail mené par la commission voirie et la comparaison de plusieurs devis, le conseil municipal a voté la réalisation de ces travaux par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 34 303,82 € HT. Ils sont subventionnés à hauteur de 12 151,91 € HT (35%) par le FST Agglo de Brive et de 13 722 € HT (40%) par le CD19.

Il reste 8 429,91 € HT à charge de la mairie.



Local technique

La réception des travaux du local technique est désormais réalisée dotant la commune d'un outil de travail aux normes et de qualité pour de nombreuses années. Cette rénovation permet également de réhabiliter un des bâtiments du centre bourg. Le coût pour la commune est de seulement 30% du montant total HT des travaux. Nous avons été très bien accompagnés financièrement par l'Etat, le CD19 et l'Agglo de Brive dans la réalisation de ce dossier.

	Entreprises		Total Marché HT	Total Marché TTC	Subventions	
Lot 1	SARL FER-NANDES	Maçonnerie	64 462,00 €	77 354,40 €		
Lot 1 bis						
Lot 2	DB ZINC	Charpente Couverture	35 661,87 €	42 794,24 €	DETR (Etat)	66 172,50 €
Lot 3	LACHEZE	Menuiserie Ext et Int	23 180,00 €	27 816,00 €	FST (Agglo)	21 060,00 €
Lot 4	GOURSAT	Plâtrerie	4 879,25 €	5 855,10 €	CD19 (Département)	30 000,00 €
Lot 5	ELEC 19	Electricité	11 591,30 €	13 909,56 €		
Lot 6	FRANCY	Plomberie Sanitaire	6 190,00 €	7 428,00 €	Total	117 232,50 €
Lot 7	CCA	Revêtements de sols	2 217,59 €	2 661,11 €	Taux sub travaux	70,0%
Lot 8	GOURSAT	Peinture	8 024,35 €	9 629,22 €		
Frais architecte			11 204,00 €	13 444,80 €	TVA (Récupérée budget n+2)	33 482,07 €
Total			167 410,36 €	200 892,43 €	Coût commune	50 177,86 €

Rénovation logement Ouest de l'école

Suite au classement insalubre par l'ARS du logement au-dessus de l'école la commune entreprend la rénovation de ce deuxième logement. Les diagnostics énergétiques (250 € HT) et l'étude de faisabilité (1 500 € HT) ont été réalisés et subventionnés par le CD19 à hauteur de 1 400 € (80% du montant HT). Le lancement des études et des devis est en cours de finalisation et les travaux commenceront avant la fin de l'année 2023. La remise en location est prévue en milieu d'année prochaine. Les travaux seront subventionnés par le CD19 à hauteur de 30% dans la limite de 30 000 € HT.



Sorties éducatives pour les CE1 et CE2



Visite au château de Sédières en partenariat avec l'USEP



Notre village en 1900 avec Thomas (Pays d'Art et d'Histoire) et Dominique



Randonnée autour du lac du Causse



Voyage train Allasac – Uzerche Gare d'Allasac



Permis piéton



ECOLE (2022-2023)



Class'Olympique pour les CM1 et CM2



Kermesse du RPI au stade de Sadroc



Fête de l'école le 28 juin : des chants avec Karen, professeure de musique et un buffet pour clôturer la soirée



Journée sportive pour les 4 classes





ECOLE (2023-2024)

Rentrée scolaire

Une belle rentrée sous le soleil pour tous les enfants de l'école de Sadroc et leurs 4 enseignants ce lundi 4 septembre où tous ont pu reprendre le chemin de l'école communale dans d'excellentes conditions. Nous souhaitons une belle année scolaire à chacun des élèves du RPI, ainsi qu'à tous les personnels encadrant et accompagnant les enfants au quotidien.



Visite du Centre de Ressources Technologiques et Scientifique

Les élèves des classes de CE1 et CE2 sont allés passer les 15 et 29 septembre au CRTS le matin, pour travailler en sciences sur les ombres et lumières, et visiter la médiathèque et la salle préhistoire du musée Labenche les après-midis.



Cantine scolaire

La liste de nos fournisseurs en produits locaux et bio s'allonge encore afin de cuisiner de bonnes recettes sur place et ainsi développer le « savoir bien manger » chez nos jeunes enfants. Les légumes et fruits proviennent en partie d'une exploitation Uzerchoise, sont bio et forcément de saison. Le pain du vendredi est fabriqué au levain naturel avec des farines bio, une véritable gourmandise pour les enfants.

A l'occasion de la semaine du goût du 9 au 13 octobre, les enfants ont découvert les plats régionaux typiques du Nord, de Normandie, de Savoie et d'Alsace.

Une collation matinale toujours à base de produits sains (fruits frais ou secs, laitages, pain, cakes maison...) est servie depuis début octobre. Elle ne doit en aucun cas se substituer au petit déjeuner, elle pallie la baisse d'énergie et de concentration du milieu de matinée. Elle est subventionnée suite à une convention signée auprès de l'Education Nationale.

En fin de repas, Céline notre cantinière, pèse les restes de chaque assiette ainsi que les restes de plats. Le gaspillage est quasiment nul.



Pour Halloween, nos petits monstres ont dégusté momies à croquer et brochettes de fantômes.





SERVICES A LA PERSONNE

Projet de ligne de covoiturage : l'expérimentation démarre

Dans le cadre d'une réflexion globale en matière d'amélioration des mobilités sur le territoire, l'Agglo de Brive a intégré le programme «AcoTÉ», financé par les Certificats d'Économie d'Énergie. Après une phase de co-construction de l'offre effectuée grâce au recueil des habitudes de déplacements des habitants qui ont souhaité participer à notre enquête au cours du second trimestre 2023, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a décidé d'expérimenter les lignes suivantes :

- L1 : Brive Brune - Tulle
- L2 : Brive 3 Provinces - Tulle
- L3 : Malemort - Tulle
- L4 : Ussac - Tulle
- L5 : Larche - PEM Brive Laroche
- L6 : Larche - Saint Pantaléon de Larche - Brive Pont Cardinal
- L7 : Objat - Varetz - Brive Pont Cardinal
- L8 : Objat - Varetz - PEM Brive Laroche
- L9 : Nespouls - Noailles - Brive Brune
- L10 : Nespouls - PEM Brive Laroche
- L11 : Allasac - Donzenac - Brive Place du 14 juillet



Pour s'inscrire et découvrir les lignes et leur fonctionnement, les habitants peuvent se rendre sur [ILLICOV.FR](https://illicov.fr)

illicov qu'est-ce que c'est ?

C'est un service de covoiturage du quotidien qui fonctionne à la manière d'une ligne de bus, aux heures de pointe du matin et du soir, du lundi au vendredi.

Les passagers se rendent aux arrêts de la ligne pour être récupérés par les conducteurs.

Quels sont les avantages du covoiturage avec illicov ?

Les conducteurs : ils sont indemnisés pour chaque passager transporté selon la ligne empruntée. Ils peuvent également augmenter facilement leur cagnotte grâce à un système de bonus, même s'ils roulent sans passagers.

Tout ceci **sans contrainte d'organisation**, pour une utilisation simple, flexible et adaptée au quotidien : conducteurs et passagers peuvent réserver leurs horaires en 1 clic ; à l'avance ou en dernière minute, sans avoir à entrer en contact avec leur covoitureur.

Conducteurs : les premiers à découvrir les lignes

Dans un premier temps, les lignes seront accessibles uniquement aux conducteurs.

Cette phase a débuté fin septembre.

Pourquoi une ouverture différée pour les passagers ?

Pour développer ce mode de déplacement pratique et économique, chaque conducteur compte !

En effet, il est nécessaire que ces derniers soient assez nombreux pour que les passagers puissent covoiturer. Quand un nombre suffisant de conducteurs sera atteint, les passagers pourront réserver les places proposées et la ligne sera officiellement ouverte.

Durant cette période, les conducteurs peuvent cumuler des indemnités même sans passager.

Ils sont donc invités à utiliser le service dès aujourd'hui via l'application web accessible après inscription sur lien vers la page d'inscription.

Nous vous tiendrons bien sûr informés de la date d'ouverture aux passagers.



FRANCE SERVICES



**France
services**

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Rendez-vous
dans votre
France services



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour votre demande de carte grise, une question sur vos impôts, votre retraite, ou vos allocations familiales... À moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

Trouvez votre France services sur : france-services.gouv.fr

RENSEIGNEMENTS SUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES : CONTACTER LE SERVICE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. CONTACTER LE SERVICE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. CONTACTER LE SERVICE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. CONTACTER LE SERVICE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES. CONTACTER LE SERVICE DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.

PHOTO: P. MOUTON



FRANCE SERVICES PERPEZAC-LE-NOIR

5.3 KM



47-51 Rue Principale
19410 Perpezac-le-Noir

Tél : 05 55 73 45 00

Planning en ligne pour la prise de rendez-vous pour les CNI et Passeports, en suivant le lien : <https://rendezvousonline.fr/alias/perpezac-le-noir-19410>



FRANCE SERVICES SAINTE FÉREOLE

6.2 KM



6 Rue du 14 Juillet -
19270 Sainte-Féréole

Tél : 05 55 24 36 83



FRANCE SERVICES ALLASSAC

7.3 KM



2 Place de la République
19240 Allasac

Tél : 05 55 84 92 38



ASSOCIATIONS

Les associations de la commune :

Associations	Président	Tél.	E-mail
Amicale de beloteurs	René Mounier	06 76 57 56 89	-
Anciens combattants	Marinette Mounier	05 55 84 53 14	-
APE Assoc. des Parents d'élèves	Sandrine Risacher	06 67 05 72 83	apesadroc@outlook.fr
Entente bouliste du plateau	Gérard Risacher	06 86 81 58 08	wall.ger@hotmail.fr
Entente foot Perpezac-Sadroc	Fanny Besse Dorian Masdupuy	06 32 10 44 12 06 60 87 09 11	ententeperpezac-sadroc@gmail.com
FNACA	Robert Bordas	06 37 41 36 73	rene.farge@neuf.fr
Foyer Rural et Festif	Patricia Bordas	06 88 68 54 51	frfsadroc@gmail.com
Société de chasse	Laurent Farges	06 70 63 42 88	-
Tennis Club de Sadroc	Patrice Marcou	06 60 88 34 85	jugebricout@orange.fr



ASSOCIATIONS

L'Association des Parents d'Elèves - Article de l'APE

L'APE permet de financer en partie les activités pédagogiques des écoles du RPI (intervenant musique, cinéma, théâtre, voyages scolaires etc....).

Un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 22/09/23 et les membres du bureau de l'association des Parents d'Elèves du RPI sont :

La présidente : Mme RISACHER Sandrine ; La vice-présidente : Mme GHILARDI Sophie ; La trésorière : Mme BRAIDY Carole ; La trésorière adjointe : Mme BESANGER Chrystelle ; La secrétaire : Mme LLAURO Amandine ; La secrétaire adjointe : Mme D'EXPORT Laetitia.

Les bénévoles vont organiser un « vide ta chambre », le 12 Novembre à la salle des fêtes de Sadroc, une vente de chocolats pour Noël, un concours de belote à la salle des fêtes de Sadroc le 18/02/24 et un loto à la salle des fêtes d'Estivaux le 04/04/24.

Après le succès rencontré l'an dernier lors de la première Kermesse, nous avons décidé de renouveler l'opération le 15 Juin 2024, au stade de foot de Sadroc.

Venez « aimer » notre page Facebook « APE RPI » et partager vos idées.

Nous tenons à remercier la mairie pour son soutien et tous les membres actifs et bénévoles.

Nous rappelons à tous les parents d'élèves que votre aide est précieuse, n'hésitez pas à rejoindre l'association ou vous libérer quelques heures pour les manifestations.



Amicale des beloteurs

Une amicale des beloteurs toujours très active qui a fait son assemblée générale le 18 juin à l'étang des Faures sous la présidence de René Mounier renouvelé dans ses fonctions. Jeudi 19 octobre la deuxième rencontre du tournoi de belote "Marthon / Monéger" qui oppose 9 clubs a été organisée par l'amicale des beloteurs de Sadroc . Le club Sadrocois a remporté la dernière édition de ce tournoi. Dimanche 22 octobre l'amicale des beloteurs de Sadroc a organisé son deuxième concours de belote de l'année, 72 personnes se sont affrontées sur 3 parties de 16 donnes. Une bonne ambiance a régné durant toute l'après-midi. Rendez vous est pris

pour le prochain concours prévu le 1er mai 2024. Vous pouvez retrouver l'amicale des beloteurs tous les lundis après-midi, à la salle des fêtes de Sadroc.



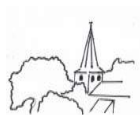
Les anciens combattants - Article de Marinette Mounier

1943 - 2023 : voici 80 ans que les jeunes gens étaient mobilisés pour aller travailler en Allemagne. Ils ont préféré désertier et sont partis dans les bois, d'où le nom de « maquis ». Ils ont organisé la résistance pour combattre l'ennemi au péril de leur vie comme au massacre de la Besse, à Sainte-Féréole, et au Malpas où Léon Mounié a été tué et les bâtiments brûlés.

Nous avons commémoré cette tragédie le 11 juin en présence d'une assemblée nombreuse. Nous remercions les porte-drapeaux, Monsieur le Maire et les conseillers pour leur présence et particulièrement chaleureusement les élèves de l'école de Sadroc et leurs maîtres pour leur implication.

Comme pour le 8 mai, nous vous donnons rendez-vous le 11 novembre, au monument aux morts, pour honorer la mémoire de ceux qui y sont inscrits.





ASSOCIATIONS

Familles Rurales - Article de Max Chavagnac



Après sa pause estivale, Familles Rurales du plateau a repris ses activités 2023 - 2024 : atelier de gymnastique douce tous les mardis de 10h à 11h au foyer rural de Sadroc, atelier de gymnastique tonique tous les jeudis de 18h45 à 19h45 au foyer rural de Sadroc, atelier chorale tous les jeudis de 18h30 à 19h30 à la salle polyvalente de Perpezac-le-Noir. Ces ateliers font une pause lors des vacances scolaires. Un atelier théâtre est en cours de préparation à St Pardoux l'Ortigier. Nous ferons notre sortie annuelle du 16 mai au 20 mai 2024 à Marseille et ses alentours, vous pouvez déjà réserver vos dates si vous êtes intéressés (prix par personne 650 euros). Pour tout renseignement contacter M. Chavagnac : tel 05.55.73.11.70 ou 06.86.78.37.16.



Association tennis - Article de Claude Bricout

Avec ses 35 ans d'existence, le Tennis Club de Sadroc a rajeuni cette année son bureau et reste toujours très dynamique. Le tennis loisir est propice à la convivialité et l'école du samedi après-midi à laquelle participent les enfants, sous le contrôle d'un éducateur diplômé, est pérenne.

Côté compétition, notre équipe première a remporté les 4 championnats dans lesquels elle était inscrite la saison passée. Pour que le club continue à se développer dans une ambiance toujours aussi sympathique, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des dirigeants (06.60.88.34.85) ou de la mairie pour venir partager d'agréables moments sur le court.



Photo de 2014



ASSOCIATIONS

Foyer rural et festif- Article de Patricia Bordas

Pour commencer je reviendrai sur la 16ème édition de la Randonnée des Fours et des Moulins qui a retrouvé cette année son organisation traditionnelle avec ses ravitaillements gargantuesques. Vous étiez 1030 à arpenter les chemins de notre commune : 822 marcheurs et 208 vététistes.

Lors de la dernière édition du bulletin municipal en avril, je vous avais annoncé un été chaud, mais je n'avais pas pensé qu'il pourrait être pluvieux. C'est ainsi que le 1er juillet sous une pluie battante en matinée, nous avons organisé notre première descente de caisses à savon sur le site de la Maleyrie. Après des essais en fin de matinée et un repas partagé par 140 convives, près de 18 bolides se sont lancés pour trois manches très disputées. Les spectateurs très nombreux ont pu constater les talents de création et le niveau de préparation des pilotes et de leur Team respective. Les plus rapides ont parcouru les 650 m du circuit en moins d'une minute, soit une moyenne de 36 km/h avec une vitesse de pointe enregistrée à 63 km/h. Quatre prix ont récompensé les concurrents, dont celui de la création originale pour la fusée fumeuse de notre Mac Gyver local. A l'issue de cette manifestation, organisateurs et concurrents étaient tous d'accord pour qu'une deuxième édition voie le jour l'année prochaine et pourquoi pas sur un autre site de la commune. Encore merci aux habitants de la Maleyrie pour leur accueil chaleureux.



Puis les 5 et 6 août avait lieu la fête annuelle et encore une fois la pluie s'est invitée. Le samedi 5 les festivités ont débuté par un concours de pétanque, disputé par une trentaine d'équipes, suivi par le Cluedo géant autour de l'église, en collaboration avec le PAH Vézère Ardoise, qui comme d'habitude a réuni une soixantaine de participants. Cette année nous avons décidé d'organiser un marché festif en soirée. Une vingtaine d'exposants avaient répondu présents et malgré la fraîcheur et la pluie, la fréquentation a été très appréciable. Merci à tous les courageux qui se sont déplacés.



Nous avons aussi décidé de déplacer le feu d'artifice du dimanche au samedi soir et ce fut une belle réussite, merci à la Maison Auterie Devaud pour ce magnifique embrasement de l'étang, expérience à renouveler. Un concert du groupe LES REPLAYS a clôturé la journée.

Le dimanche 6, le soleil est enfin revenu pour la 2ème édition des « jeux inter lieux dits » à l'étang des Faures. Ce fut encore un beau succès avec 6 équipes qui, tout au long de la journée, se sont affrontées autour de nombreuses épreuves. A 13h00 un repas concocté par nos deux cuisiniers Gérard et Éric réunissait tout ce petit monde, afin de reprendre des forces pour l'après-midi. Au terme de toutes ces épreuves c'est encore une fois l'équipe de la Maleyrie qui est repartie avec la coupe. Mobilisons-nous pour l'année prochaine afin de les détrôner.



Deux nouvelles activités sont en préparation :

- Le 2 décembre un marché de Noël, et le Père Noël a confirmé sa présence. Si vous connaissez des artisans, commerçants ou créateurs dont l'activité tourne autour de la magie de Noël n'hésitez pas à nous communiquer leurs coordonnées.
- Le 28 janvier un thé dansant.

Nous vous attendons nombreux autour de toutes ces manifestations.



ASSOCIATIONS

Entente Footballistique Perpezac Sadroc - Article de Philippe Besse

Mesdames, messieurs,

Cette nouvelle saison 2023/2024 est une nouvelle page de notre club qui s'ouvre.

En effet, la venue de nouveaux dirigeants avec la volonté de la jeunesse de s'investir dans le bénévolat a permis à l'entente Perpezac - Sadroc de rebondir après une saison passée difficile.

Le retour au club du coach de la grande aventure en coupe Nouvelle Aquitaine il y a quelques années, ainsi que l'arrivée de nombreuses recrues permettent d' étoffer l'effectif des équipes seniors A et B et des féminines ; ce qui ouvre des perspectives favorables à tous pour la pratique de notre loisir favori du weekend.

Ceux-ci ont été dignement incorporés lors des journées d'intégration au stade ou en centre de loisirs sponsorisé par de généreux donateurs avec qui le club souhaite développer le partenariat par affichage ou panneaux publicitaires.

Les équipes de jeunes sont également mobilisées et encadrées par des éducateurs disponibles en nombre, pour l'entente Perpezac - Sadroc comme pour l'entente du Barreau.

Et comment ne pas parler de notre équipe de vétérans, présents également en nombre tous les jeudi soir et dorénavant aidés avec l'intégration définitive de nos voisins de St Germain.

Pour l'environnement sportif à Sadroc, il a été décidé d'un planning d'entraînements et de matchs permettant à vous tous de pouvoir bénéficier de l'accueil nécessaire à la découverte de nos nouveaux sportifs.

Les dates des différentes festivités n'ont pas encore été échangées mais nul doute que nous reviendrons vers vous par l'accès multimédia pour vous inviter à y participer.

Merci encore à la mairie de Sadroc et ses employés pour la disponibilité quant à l'entretien des installations sportives au stade.

Bonne fin d'année, et à très bientôt pour de nouvelles informations sur le déploiement des activités sportives et festives.



Société de chasse

L'assemblée générale de la société de chasse s'est tenue le samedi 30 septembre à 10h à l'étang des Faures. Une quinzaine de membres et le Maire de la commune étaient présents. Elle compte 30 membres et son bilan annuel est positif. Le président a rappelé le nombre d'animaux prélevés sur la saison, les organisations de chasse, et fait quelques rappels sur la sécurité.





DE TOUT ... UN PEU

SIRTOM

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, prévoit une généralisation du tri à la source des déchets au 1^{er} janvier 2024. Les collectivités doivent proposer une solution de tri des bio déchets (déchets de cuisine, déchets humides et verts, déchets secs tels que feuilles mortes, copeaux de bois, serviettes papier, essuie-tout). Ce tri représente jusqu'à 30% du volume des ordures ménagères.

La collecte s'organise en porte à porte dans les villes telle que Brive ou en apport volontaire dans les gros bourgs tel que Donzenac. Sadroc n'a d'autres solutions à proposer que le compostage partagé ou individuel.

Pour se procurer un composteur, s'adresser directement au Sirtom ou bien en mairie où vous trouverez le guide du compostage associé au bon de commande de votre composteur. Vous aurez le choix du volume 400, 600 ou 800 litres pour la somme respectivement de 20, 30 ou 40 euros. Il vous sera remis également un bio-seau et un mélangeur.

Le compostage permet de produire un amendement naturel pour le sol.

Bilan pêche

Nous avons vendu cette saison : 11 cartes enfants journalières, 79 cartes adultes journalières et 2 cartes annuelles.

L'étang a été empoissonné 3 fois cette année, uniquement avec des truites.

Aide aux devoirs

Une personne de la commune assure bénévolement une aide aux devoirs, uniquement pour les enfants de la garderie, tous les lundis et mardis soir.

Inscription sur les listes électorales

Tout citoyen Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans. Tout résident Français de la Commune depuis au moins 6 mois peut s'inscrire sur les listes électorales.

Don du sang

L'Etablissement Français du Sang sera présent sur Donzenac pour récolter vos dons aux dates et lieux suivants de 15h30 à 19h :

- Lundi 29 janvier 2024 à la salle du Tour de ville
- Mardi 16 avril à la salle du Tour de ville
- Lundi 24 juin au gymnase
- Vendredi 20 septembre à la salle du Tour de ville
- Vendredi 20 décembre à la salle du Tour de ville

L'ESF a toujours besoin de vous, les réserves sont faibles. Tout don est important !

Il est conseillé de réserver sur le site resadon.fr mais vous serez également accueillis sans rendez-vous.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera le samedi 11 novembre 2023 à 11H au monument aux morts, place de la mairie.

La cérémonie est ouverte à tous et sera suivie d'un vin d'honneur.

Téléthon

Il se tiendra les 8 et 9 décembre 2023. Une urne sera à la disposition des donateurs à la mairie durant tout ce week-end. Les fonds récoltés sont reversés à l'association en charge de la collecte nationale.

Repas de Noël

Cette année nous renouons avec le traditionnel repas de Noël des anciens. Il aura lieu le samedi 2 décembre à midi à la salle des fêtes.

Seront invités les habitants de plus de 70 ans. Un colis sera remis aux personnes de plus de 80 ans qui ne peuvent pas se déplacer.

Décorations de Noël

Les décorations de Noël seront posées par les agents municipaux le mercredi 29 et le jeudi 30 novembre. Elles seront enlevées le mercredi 3 et le jeudi 4 janvier. Une nacelle sera louée par la commune à cette occasion.

Les élus souhaitent compléter les décorations du bourg (panneaux d'entrée du village, talus face à l'école) et prévoir celles des tables du repas des anciens. Retrouvez-nous à partir de 18h, au foyer, les 6, 17 et 28 novembre.



LA VIE DE LA COMMUNE EN IMAGES



Course cycliste

Championnat Départemental UFOLEP de la Corrèze organisé par l'Union Cycliste Briviste



Pays d'Art et d'Histoire

Le traditionnel Cluedo



Bibliothèque

Lecture contée avec Aurore



Foyer rural et festif

Les jeux inter lieux-dits



Rentrée des classes

Sous le soleil



Ecole

Invasion de monstres